

LE 8 JUILLET 2024

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Le conseil de la municipalité de Hatley siège en assemblée ordinaire, ce lundi 8 juillet 2024 à 19h, présidée par M. Éric Hammal, maire suppléant, et à laquelle assistent :

Les conseillers M. Gilles Viens, M. Jean-Sébastien Bouffard, M. Guy Massicotte et les conseillères Mme Chantal Montminy et Mme Valérie Desmarais

Le maire M. Pierre Côté est absent.

Assiste également à l'assemblée M. Justin Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

Le maire suppléant ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 16 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique du lundi 8 juillet 2024 à 19h

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 2024

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance (PAPASGEE – Volet RSGE)

5.2 Acceptation de l'offre de service – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM

5.3 Adhésion Action Saint-François – Nettoyage de cours d'eau

5.4 Offre de service Mire Architecture – Préparation plans et devis pour le centre communautaire

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Acceptation de l'offre de service pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures – EXP

6.2 Demande au ministère des Transports - Prolongement de la zone de 30 km/h sur la route 208 Est dans le hameau de Hatley

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Aucun

**Résolution
2024-098**

8. URBANISME

- 8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en juin 2024
- 8.2 100, rue Main – Acceptation des plans de modification
- 8.3 5, chemin du Domaine-Hatley – PIIA-3 – 2024-05-0024

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Aucun

10. LOISIRS et CULTURE

- 10.1 Protocole d'entente avec la Groupe Domisa concernant l'embauche d'un accompagnateur dédié pour un enfant de Hatley ayant des besoins particuliers dans le cadre du camp de jour Youhou
- 10.2 Contribution financière pour l'embauche d'un accompagnateur dédié pour un enfant de Hatley ayant des besoins particuliers dans le cadre du camp de jour Youhou

11. FINANCES

- 11.1 Rapport de délégation de compétence
- 11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
- 11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement préliminaire au 30 juin 2024

12. DIVERS

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 2024

Résolution 2024-099

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 3 juin 2024 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5. ADMINISTRATION

5.1 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance (PAPASGEE – Volet RSGE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Hatley souhaite rendre un local disponible à un partenaire pour offrir un service de garde éducatif à l'enfance;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de modification du bâtiment et du local sont nécessaires pour le rendre conforme aux exigences du Code du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le projet de service de garde en communauté à Hatley présenté par le bureau coordonnateur a été approuvé le 18 juillet 2023;

**Résolution
2024-100**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu que la municipalité de Hatley dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance (PAPASGEE – Volet RSGE) pour la modification du centre communautaire afin de le rendre conforme aux exigences du Code du bâtiment;

QUE le directeur général, M. Justin Doyle soit autorisé à signer les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus au nom de la municipalité;

Adopté à l'unanimité.

5.2 Acceptation de l'offre de service – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hatley est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2024 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail;

**Résolution
2024-101**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu que la Municipalité de Hatley mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Adopté à l'unanimité

5.3 Adhésion Action Saint-François – Nettoyage de cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part d'Action Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a comme but de sensibiliser les citoyens à l'importance de la préservation de la qualité de l'eau et de réaliser des actions concrètes sur le terrain;

**Résolution
2024-102**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu que la municipalité de Hatley adhère comme membre de l'organisme Action Saint-François pour une cotisation annuelle de 150 \$ pour l'année 2024. Cette contribution sera utilisée pour le nettoyage et la revégétalisation des berges dans le bassin versant de la rivière Saint-François.

Adopté à l'unanimité.

5.4 Offre de service Mire Architecture – Préparation de plans et devis pour le centre communautaire

CONSIDÉRANT QU'une sortie supplémentaire doit être ajoutée au 2^e étage du centre communautaire pour être en mesure de permettre la location d'un local;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est cité par le Ministère de la Culture;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis devront être préparés pour permettre à la municipalité d'obtenir des soumissions pour le projet;

Résolution 2024-103

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'accepter l'offre de service 2024-42 de Mire Architecture, datée du 26 juin 2024, pour la préparation des plans et devis en lien avec l'ajout d'un moyen d'évacuation au 2^e étage du centre communautaire. Le tout pour un montant maximal de 5 000 \$, avant taxes. La surveillance de chantier et l'examen selon les dessins d'atelier seront effectués seulement sur demande de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Acceptation de l'offre de service pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures – EXP

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite connaître l'état de ses infrastructures et des travaux prioritaires à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux peuvent être financés par la TECQ;

Résolution 2024-104

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'adjuger un mandat à la firme EXP afin de procéder à la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures. Le coût du mandat se fera sur une base horaire selon le décret 1235-87 du Gouvernement du Québec avec un montant maximum de 10 000 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

6.2 Demande au ministère des Transports - Prolongement de la zone de 30 km/h sur la route 208 Est dans le hameau de Hatley

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu certaines plaintes concernant la vitesse des véhicules sur le tronçon de la route 208 Est traversant le hameau de Hatley;

CONSIDÉRANT QUE les automobilistes circulant sur ce tronçon ont tendance à accélérer prématurément à la sortie de la zone de 30 km/h;

CONSIDÉRANT QUE l'affiche de limite de vitesse de 70 km/h en direction Est est actuellement située devant l'immeuble du 20, route 208 Est;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement actuel de l'affiche influence le comportement des automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement du panneau de limite de vitesse de 70 km/h vers l'Ouest aurait pour effet de retarder l'accélération des automobilistes;

Résolution 2024-105

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et résolu de demander au ministère des Transports de déplacer le panneau de limite de vitesse de 70 km/h sur la route 208 Est d'environ 15 mètres vers l'Ouest pour retarder l'accélération des automobilistes.

Adopté à l'unanimité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Aucun

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en juin 2024

Le directeur général dépose le rapport cumulatif d'émission des permis pour la période se terminant en juin 2024. Pour la période visée, 3 permis de construction ont été délivrés pour une valeur de 994 000 \$, 10 permis de rénovation/modification pour une

valeur de 1 424 562 \$ et 6 permis pour la catégorie garage et piscine pour un montant de 819 000 \$ et 1 permis dans la catégorie autre.

8.2 100, rue Main – Acceptation des plans de modification

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, propriétaire du 100, rue Main, lot 5 349 115, a soumis une demande de modification du bâtiment visant l'ajout d'une issue supplémentaire en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé dans un ensemble d'intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est assujéti au règlement no. 2011 constituant en site du patrimoine l'ensemble institutionnel Saint-James;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués sur ce bâtiment doivent répondre aux objectifs du règlement et éviter d'altérer les éléments architecturaux;

CONSIDÉRANT QUE selon l'analyse effectuée par le comité consultatif en urbanisme, le projet respecte l'article 7.3 du règlement no. 2011 constituant en site du patrimoine l'ensemble institutionnel Saint-James;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande la plantation d'un arbuste ou d'une haie pour camoufler la partie des escaliers qui sera visible de la rue;

Résolution 2024-106

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, et résolu d'accepter la demande de modification du bâtiment situé au 100, rue Main, le tout conformément aux plans soumis préparés par Mire Architecture daté du 12 juin 2024.

Et

Qu'un arbuste soit planté suite aux travaux pour camoufler la partie des escaliers qui sera visible de la rue.

Adopté à l'unanimité.

8.3 5, chemin du Domaine-Hatley – PIIA-3 – 2024-05-0024

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 665 861, chemin du Domaine-Hatley, a soumis une demande de construction d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est assujéti au règlement sur les PIIA 2006;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction dans le secteur assujéti doivent être analysés par le comité consultatif en urbanisme selon les critères du règlement sur les PIIA 2006 (PIIA-3) ;

CONSIDÉRANT selon l'analyse effectuée par le comité consultatif en urbanisme, le projet respecte les critères d'évaluation du PIIA-3;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande.

Résolution 2024-107

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu, d'accepter la demande de construction d'un bâtiment principal sur le lot 4 665 861, chemin du Domaine-Hatley, le tout conformément aux plans de construction no. 2940 préparés par Dessins Drummond, le plan d'implantation minute 16 029 préparé par Charles Ladrie et les échantillons soumis par le demandeur.

Adopté à l'unanimité.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aucun

10. LOISIR ET CULTURE

10.1 Protocole d'entente avec la Groupe Domisa concernant l'embauche d'un accompagnateur dédié pour un enfant de Hatley ayant des besoins particuliers dans le cadre du camp de jour Youhou

CONSIDÉRANT que la municipalité de Hatley n'offre pas de camp de jour municipal à ses citoyens pour la période estivale 2024;

CONSIDÉRANT que le Groupe Domisa offre un camp de jour à Ayer's Cliff pour les citoyens qui résident dans la municipalité de Hatley;

CONSIDÉRANT qu'une famille résidente de la municipalité de Hatley a déposé une demande d'inscription pour leur enfant ayant un handicap au camp de jour d'Ayer's Cliff de la Zone Youhou du Groupe Domisa;

CONSIDÉRANT que la nature de l'incorporation du Groupe Domisa ne leur permet pas de faire des demandes de soutien financier au programme Emploi été Canada du gouvernement du Canada ni au programme Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour du Conseil sport loisir de l'Estrie pour l'embauche d'un accompagnateur au sein de leur camp de jour à Ayer's Cliff afin de permettre l'intégration des enfants ayant un handicap;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Hatley désire s'impliquer dans l'intégration des enfants handicapés sur son territoire dans les camps de jours;

Résolution 2024-108

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'autoriser le directeur général, M. Justin Doyle à signer le protocole d'entente tel que déposé aux membres du conseil, avec le Groupe Domisa afin de permettre à un enfant de son territoire de recevoir le service d'un accompagnateur dédié dans le cadre du camp de jour Youhou tenu à Ayer's Cliff pour l'été 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.2 Contribution financière pour l'embauche d'un accompagnateur dédié pour un enfant de Hatley ayant des besoins particuliers dans le cadre du camp de jour Youhou

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Hatley désire s'impliquer dans l'intégration des enfants handicapés sur son territoire dans les camps de jours;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite contribuer financièrement au projet d'embauche d'une ressource dédiée pour l'accompagnement d'un enfant ayant des besoins particuliers;

Résolution 2024-109

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, et résolu de contribuer un montant maximal de 500 \$ au projet d'embauche d'une ressource pour l'accompagnement d'un enfant ayant des besoins particuliers au camp de jour Youhou pour l'été 2024.

Adopté à l'unanimité.

11. FINANCES

11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le *Règlement 2007-08* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant total de 1 910,31 \$ pour le mois de juin 2024.

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 3 juin 2024;

Résolution 2024-110

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu :

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de juin 2024 via des dépôts directs pour les semaines finissant les 1, 8, 15, 22 et 29 juin pour un montant total de 24 241,34 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 10 668 au chèque 10 685 pour un montant de 20 137,82 \$ et 27 dépôts directs pour un montant de 145 473,95 \$.

Numéro d'écriture	Numéro chèque	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
202400264	10668	HYDRO QUÉBEC	Éclairage public et stations pompage	1 415,53 \$
267	10669	MINISTÈRE DU REVENU	Remises de l'employeur	9 434,19 \$
268	10670	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	Remises de l'employeur	3 369,64 \$
271	10671	MATÉRIAUX LÉTOURNEAU	Asphalte froide	309,60 \$
273	10672	FONDS DES BIENS ET DES SERVICES	MAJ normes routières	77,02 \$
274	10673	BELL CANADA	Téléphonie HV et appels sans frais	329,39 \$
278	10674	BELL MOBILITÉ	Cellulaire voirie	54,07 \$
279	10675	QUADIENT CANADA LTD	Contrat de service	201,37 \$
280	10676	GROUPE FINANCIER EMPIRE	Remises de l'employeur	1 305,47 \$
287	10677	MAURIS AUTOMOBILES	Entretien camion voirie	91,91 \$
288	10678	FERME JANICK BOUFFARD	Déneigement bornes sèches	1 379,70 \$
293	10679	ANGÈLE VIENS	Remboursement surtaxe	30,00 \$
295	10680	RÉCUPÉRATION L. MAILLE	Récupération carcasse	172,46 \$
303	10681	CAITLIN KIRBY	Remboursement camp de jour	120,00 \$
305	10682	OM PLANTE INC	Nourriture fête du printemps	229,95 \$
306	10683	AUTOBUS G. ASHBY INC	Navette fête du Canada	1 128,48 \$
307	10684	AUDIO CINÉ FILMS INC	Cinéma extérieur fête printemps	355,00 \$
308	10685	TENAQUIP	Additif douche oculaire	134,04 \$
				20 137,82 \$
202400265	Dépôt	GILLES VIENS	Congrès FQM	1 138,25 \$
266	Dépôt	MRC MEMPHRÉMAGOG	Équilibrage rôle	925,50 \$
269	Dépôt	VILLAGE D'AYER'S CLIFF	Entente aqueduc/égout déneigement	39 792,75 \$
270	Dépôt	EUROFINS ENVIRONEX	Analyses selon RQEP	704,28 \$
272	Dépôt	GARAGE RUSSELL SMITH	Remorquage camion	80,48 \$
275	Dépôt	GROUPE COLAS QUÉBEC INC	Gravier	2 323,30 \$
276	Dépôt	CHANTAL MONTMINY	Congrès FQM	1 138,25 \$
277	Dépôt	INFORMATIQUE ORFORD	Disque dur et installation	196,88 \$
281	Dépôt	ÉRIC HAMMAL	Congrès FQM	1 138,25 \$
282	Dépôt	VILLE DE WATERVILLE	Ajustement kilométrage	5 300,00 \$
283	Dépôt	MARCHÉ GUY PATRY	Eau et épicerie conseil	179,51 \$
284	Dépôt	HTCK	Essence voirie	472,16 \$
285	Dépôt	RIGDSC	Enfouissement et redevances	3 188,16 \$
286	Dépôt	UMQ	Mutuelle de prévention	1 823,96 \$
289	Dépôt	RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES	Quote-part annuelle (3/4)	2 423,67 \$
290	Dépôt	BUOPRO CITATION INC	Fourniture bureau et contrat imp.	635,06 \$
291	Dépôt	MULTI ROUTES INC	Abat poussière	24 101,80 \$
292	Dépôt	SCALABRINI ET FILS INC	Pelle et camion pour fossés	9 369,03 \$
294	Dépôt	TECHNOPUB	Calepins pour mesurage des boues	397,81 \$
296	Dépôt	CONSTRUCTION GOUDREAU	Nivelage des chemins	38 942,54 \$

297	Dépôt	VIVACO	Table, pistolet et chlore	265,31 \$
298	Dépôt	FRANÇOIS ROUILLARD	Ajustement heures patinoire	160,51 \$
299	Dépôt	LES PELOUSES SS	Tonte versement 2/3	1 609,65 \$
300	Dépôt	FQM ASSURANCES	Ajout police 1er juillet	147,15 \$
301	Dépôt	GROUPE SINGALISATION	Panneaux civiques et routiers	285,33 \$
302	Dépôt	WATE MANAGEMENT INC	Collecte recyclage	8 384,36 \$
304	Dépôt	VANESSA HOULE	Entretien ménager HV et CC	350,00 \$
				145 473,95 \$

Adopté à l'unanimité.

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 30 juin 2024

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 30 juin 2024.

12. DIVERS

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Godin, du Village de Hatley, fait un résumé de sa rencontre tenue précédemment avec le maire, M. Côté, concernant l'hébergement touristique dans le hameau du village et exprime son opinion. Il dépose également une pétition contenant 55 signataires demandant au conseil municipal d'adopter une réglementation interdisant les résidences de tourisme dans le village.

Mme Dansereau, du secteur de la Baie-Woodland, remercie la municipalité pour le bon service de collecte suite au changement de fournisseur. Elle demande l'ajout d'une collecte de gros rebuts au calendrier de collectes, en raison du manque de service de la Ressourcerie des Frontières. Le maire suppléant, M. Hammal, réponds que l'ajout de collectes sera envisagé pour l'année prochaine.

Mme Marcil, du Village de Hatley, réitère sa demande pour une collecte de feuilles à l'automne.

M. Graves, du Village de Hatley, témoigne de son enfance dans un petit village paisible que Hatley lui rappelle. Il souhaite que le village demeure inchangé et soutient la pétition déposée, demandant au conseil de revoir la réglementation concernant l'hébergement touristique. Il souhaite que la municipalité prépare un dossier pour retirer l'accréditation de la résidence de tourisme actuellement exploitée dans le hameau.

Mme Lebus, du Village de Hatley, mentionne que modifier la réglementation municipale est un processus simple et que la municipalité devrait interdire l'hébergement touristique. Elle propose des moyens de légiférer.

Mme Trépanier, du Village de Hatley, exprime son mécontentement suite aux plaintes qui ont été effectuées à la Sûreté du Québec. Le directeur général demande que la municipalité soit informée des plaintes effectuées afin qu'elle puisse en faire le suivi, car la municipalité ne reçoit pas le rapport de toutes les interventions de la SQ sur son territoire.

Mme Holmes, du Village de Hatley, mentionne que la pétition déposée doit être reconnue comme représentant l'avis de la majorité des résidents du village et que ceux-ci doivent être écoutés.

Mme Turner, du Village de Hatley, témoigne des effets des résidences de tourisme sur le tissu social et la culture du village, demandant des changements pour conserver l'essence du village.

Mme Trépanier, du Village de Hatley, mentionne que le bruit lié à l'hébergement touristique à proximité est insupportable et qu'il y a plusieurs nuisances à la tranquillité du voisinage. Elle demande de connaître les moyens pour faire parvenir ses

préoccupations. Le directeur général lui indique de communiquer avec l'inspecteur en bâtiment ou avec la Sureté du Québec hors des heures d'ouverture du bureau municipal.

Mme Brand, du Village de Hatley, affirme, en lien avec la pétition, que la population a parlé et, qu'en tant qu'élus, il est de leur devoir de répondre aux attentes des citoyens.

Mme Marcil, du Village de Hatley, exprime son mécontentement concernant les délais liés aux modifications des règlements d'urbanisme. Le directeur général lui a expliqué que la refonte complète des règlements d'urbanisme est prévue et que le processus serait terminé à la fin de l'année 2025.

Mme Lebuis, du Village de Hatley, demande si le dépôt d'un projet de règlement prohibant les résidences de tourisme aurait un effet de gel sur la situation actuelle. Le directeur général lui a répondu que oui, un avis de motion crée un effet de gel.

M. Leclerc, du Village de Hatley, s'exprime sur la résidence de tourisme dans le village, expliquant une situation personnelle où les locateurs encaissent des montants lorsque les règlements de l'immeuble ne sont pas respectés, ce qui est inacceptable selon lui.

Mme Lebuis fait part de sa préoccupation en lien avec la vitesse excessive à laquelle circulent les agriculteurs sur la rue Main et demande que le panneau de 30 km/h à la sortie du hameau soit déplacé pour se situer au même emplacement que la transition à 70 km/h de l'autre côté du chemin. Elle demande également si l'escalier qui sera ajouté au centre communautaire est lié au service de garde d'enfants qui devrait occuper le 2e étage du centre. Le maire suppléant lui a répondu que oui. Elle demande si les coûts étaient connus, le directeur général lui indique que la municipalité devra d'abord obtenir des soumissions pour les travaux.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Gilles Viens, il est 20h05.

Éric Hammal
Maire suppléant

Justin Doyle
Directeur général et greffier-trésorier